



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

• En exercice	7
• Présents	5
• Votants	5
• Absents	2
• Exclus	0

Date de convocation : jeudi 09 septembre 2021.

Date d'affichage : lundi 20 septembre 2021.

Le seize juin deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

**Absente non-excusee** : Madame Andréa ROUME.

**Absent excusé** :

**Procuration** : néant

---

**Délibération N°14/2021 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,  
Vu la délibération en date du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des Statuts, tels que rédigés,  
Considérant les possibilités d'interventions du SDEV dans le domaine de la Transition Energétique,  
Vu le projet de Statuts inhérent,  
Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le 20 septembre 2021.

JEAN PIERRE POIROT  
2021.09.20 17:16:01 +0200  
Ref:20210920\_153003\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire